

Date de convocation :  
18 octobre 2023

Date d'affichage :  
18 octobre 2023

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 11  
Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Absents excusés : Mme DIEN-BRÉANT Céline (Pouvoir à M. BÉZIERS Laurent) - M. GOSSET Cyril (Pouvoir à M. Damien THIRAULT) - M. LECUYER Damien (Pouvoir à M. THIRAULT Alexis) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - Mme REMY Élisabeth (Pouvoir à M. COINTE Frédéric) - Mme VARUTTI Emilie (Pouvoir à Mme REGNIER Aurélia).

Absents : M. REMY Michel - Mme THÉPAUT Chrystel.

M. THIRAULT Damien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**45-1-2023**  
**TRANSFERT DE**  
**CRÉDITS -**  
**BUDGET DE LA**  
**COMMUNE**

Le Maire informe le conseil que les crédits ne sont pas suffisants pour mandater le prélèvement pour la hausse du taux de la taxe d'habitation.

En effet, suite à la suppression de la taxe d'habitation et afin d'équilibrer les compensations versées aux communes, un coefficient correcteur est calculé tous les ans et suivant ce calcul, les communes perçoivent une contribution ou doivent verser un complément de fiscalité. Il est donc nécessaire de passer les écritures suivantes  
Le Maire propose d'effectuer le transfert de crédit suivant

Budget de la commune

Fonctionnement : Dépenses

Article 615221 : Entretien et réparations - 6 155.00 €

Fonctionnement : Dépenses

Article 739118 : Autres versements  
et restitutions sur contributions directs + 6 155.00 €

Publié sur le site internet  
le : 30/10/2023  
Envoyé en Préfecture le :  
30/10/2023  
Reçu en Préfecture le :  
30/10/2023  
Identifiant de  
télétransmission :  
002-210206512-  
20231024-45-1-2023-DE  
Alain NORMAND  
Le Maire,

Après étude et discussion, le conseil **accepte** ce transfert de crédit à **l'unanimité** des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Damien THIRAULT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.